

## Municipalité de Saint-René-de-Matane

### Procès-verbal – Séance extraordinaire du 20 septembre 2016

Canada  
Province de Québec  
Municipalité de Saint-René-de-Matane

**PROCÈS-VERBAL** de la séance extraordinaire du conseil municipal de la Municipalité de Saint-René-de-Matane, tenue le mardi 20 septembre 2016 à 19 h 30, à la salle du conseil municipal, au 178, avenue Saint-René, Saint-René-de-Matane.

#### SONT PRÉSENTS

M. le maire	Harold Chassé
Mmes les conseillères	Joyce Bérubé Johanne Fillion
MM. les conseillers	Rémi Fortin Jean-Pierre Martel

formant quorum sous la présidence de M. le maire Harold Chassé.

#### SONT ABSENTS

Mme la conseillère	Jessy Leclerc
M. le conseiller	Dominic Côté

#### EST ÉGALEMENT PRÉSENTE

Mme la directrice générale Yvette Boulay  
et secrétaire-trésorière

La présente séance a dûment été convoquée par la directrice générale et secrétaire-trésorière Yvette Boulay, en signifiant l'avis de convocation à chacun des membres du conseil municipal, conformément à l'article 152 du *Code municipal du Québec*.

#### OUVERTURE DE LA SÉANCE

M. le maire Harold Chassé ouvre la séance et souhaite la bienvenue aux personnes qui se sont déplacées pour y assister.

**2016-09-227**

#### LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Mme la conseillère Johanne Fillion, et résolu :

D'adopter l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 20 septembre 2016.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

#### DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL D'OUVERTURE DES SOUMISSIONS - « LOCATION DE MACHINERIE, MAIN-D'ŒUVRE ET SIGNALISATION DE CHANTIER - ROUTE 195, CHAÎNAGE 27+135

Mme la directrice générale et secrétaire-trésorière Yvette Boulay dépose le procès-verbal de l'ouverture des soumissions du 7 septembre 2016 dans le cadre de l'appel d'offres pour « Location de machinerie, main-d'œuvre et signalisation de chantier - Route 195, chaînage 27+135 ».

**2016-09-228**

#### ADJUDICATION DE CONTRAT - « LOCATION DE MACHINERIE, MAIN-D'ŒUVRE ET SIGNALISATION DE CHANTIER - ROUTE 195, CHAÎNAGE 27+135

**CONSIDÉRANT QU'**une demande de soumissions sur invitation écrite a été adressée à trois (3) entreprises relativement à la « Location de machinerie, main-d'œuvre et signalisation de chantier - Route 195, chaînage 27 + 135 »;

**CONSIDÉRANT QUE** deux (2) soumissions ont été reçues, tel qu'il appert au procès-verbal d'ouverture des soumissions du 7 septembre dernier;

**EN CONSÉQUENCE,**

## Municipalité de Saint-René-de-Matane

### Procès-verbal – Séance extraordinaire du 20 septembre 2016

Il est proposé par Mme la conseillère Joyce Bérubé, et résolu :

**QUE** le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.

**D'**adjuger en faveur du plus bas soumissionnaire conforme, soit les Excavations Léon Chouinard et Fils Ltée, le contrat concernant la « Location de machinerie, main-d'œuvre et signalisation de chantier - Route 195, chaînage 27 + 135 », pour la somme de vingt-neuf mille neuf cent trente-six dollars (29 936 \$), taxes en sus, le tout conformément aux documents d'appel d'offres sur invitation écrite et à la soumission de cette entreprise, datée du 7 septembre 2016.

**QUE** l'adoption de la présente résolution constitue le contrat liant les deux parties.

**QUE** le maire et la directrice générale et secrétaire-trésorière sont autorisés à signer, pour et au nom de la Municipalité de Saint-René-de-Matane, tout document utile ou nécessaire pour donner plein effet à la présente résolution.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

#### QUESTIONS DU PUBLIC

M. le maire Harold Chassé invite les personnes présentes à se prévaloir de cette période de questions.

#### LEVÉE DE LA SÉANCE

**2016-09-229**

Il est proposé par Mme la conseillère Johanne Fillion, et résolu :

**DE** lever la séance extraordinaire du 20 septembre 2016, l'ordre du jour étant épuisé. Et la séance est levée à 19 h 34.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

---

**Harold Chasse, maire  
Président de la séance**

Je soussigné, Harold Chassé, maire de la Municipalité de Saint-René-de-Matane, ayant signé le présent procès-verbal, reconnais et considère avoir signé toutes les résolutions qui y sont contenues, conformément à l'article 142 (2) du *Code municipal du Québec*.

---

**Harold Chassé  
Maire**

---

**Yvette Boulay, g.m.a.  
Directrice générale  
et secrétaire-trésorière**